

DEMANDE d'autorisation de contracter un emprunt de 30 millions de Fns avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer pour construction d'écoles à St-François è à la Bretagne 1er et 2ème groupes et à Ste-Clotilde.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

✓ Saint-Denis, le 26 Août 1955

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation l'autorisation de contracter un emprunt de TRENTE MILLIONS de FRANCS à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer pour une durée de 15 ans au taux de 3% pour le paiement de la participation communale aux constructions de quatre groupes scolaires:

Une école à Saint-François;
Deux écoles à la Bretagne;
et Une école à Sainte-Clotilde;

*Vu et autorisé
le 21 sept 1955
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
dépou: R. Petit*

A cet effet, nous prenons l'engagement d'inscrire chaque année en priorité au Budget communal, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt (Intérêts compris)./. .

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Je vous rappelle que la contribution communale qui est de 55% doit être inscrite au budget.

Adopté à l'unanimité.